



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Délibération n° 2014-III-01 : **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. STURNI propose la candidature de M. Pierrot WINKEL.

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

Désigne M. Pierrot WINKEL comme secrétaire.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le 06/01/15  
Enregistré en Sous-préfecture le 06/01/15

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBARGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Délibération n° 2014-III-02 : **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
SYNDICAL DU 15 MAI 2014**

---

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2014 a été transmis  
préalablement au présent comité syndical.

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

Adopte le procès-verbal de la séance du 15 mai 2014.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le 06/10/15  
Enregistré en Sous-préfecture le 06/10/15

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures

*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBARGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

## PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2015 ET MODALITÉS DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ADEUS

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

### I. Programme de travail 2015

- **Suivi des indicateurs et organisation de la « *Matinée du SCoTAN* »**

Le suivi du SCoTAN permet de vérifier l'atteinte des résultats recherchés pour le territoire. Le recours à des critères et des indicateurs permet d'évaluer les effets de cette mise en œuvre, d'anticiper les éventuels impacts négatifs et d'établir un bilan à 6 ans.

L'année 2014 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes avec l'observation des indicateurs de suivi portant sur l'année 2013.

Les indicateurs ont été présentés lors de la « *Matinée du SCoTAN* » qui s'est déroulée le 18 octobre 2014. La fiche de synthèse a été mise en ligne sur le site internet du SCoTAN.

En 2015, l'ADEUS poursuivra sa mission d'appui dans le suivi du SCoTAN au travers de l'analyse des indicateurs de suivi et de l'animation de la « *Matinée du SCoTAN 2015* ». Ce travail sera réalisé avec le concours du syndicat mixte pour l'organisation de l'enquête communale, le recueil et l'analyse des données.

Quatre ateliers de mise en œuvre seront organisés courant du premier semestre. Ils visent à faciliter la prise en compte et la traduction pratique des orientations du SCoTAN dans les politiques et actions d'aménagement du territoire.

- **« *grenellisation* » du SCoTAN - finalisation des travaux**

Pour rappel, le comité syndical a engagé la révision appelée communément « *Grenellisation du SCoT* » le 1er février 2013. Cette révision consiste en la mise en conformité du SCoTAN avec les nouvelles exigences de la loi Grenelle II de juillet 2010, de la loi ALUR de mars 2014, ainsi que de la loi PINEL de juin 2014 pour ce qui concerne spécifiquement le volet commercial.

L'ADEUS constitue le maître d'œuvre dans cette démarche. A ce titre, elle mène les études, anime les différentes réunions (ateliers en bureau, réunions publiques, réunions du comité syndical) et produit l'ensemble des supports nécessaires notamment aux réunions de concertation (publique et partenariale). Les réunions publiques portant sur les leviers d'action se sont tenues les 16, 17 et 18 septembre 2014 et la dernière réunion des personnes publiques associées avant l'arrêt du projet de SCoT se tiendra le 19 décembre 2014.

Séance du jeudi 4 décembre à 18 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

## Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS (suite)

---

Suite à l'arrêt du projet par le comité syndical, prévu le 29 janvier 2015, une phase de consultation des diverses instances et une enquête publique seront organisées avant l'été 2015. Le calendrier cible une approbation du SCoTAN en décembre 2015.

- **Résultats de l'application du SCoTAN**

Le schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord a été approuvé le 26 mai 2009 après quatre années d'études et de réflexions autour du développement et de l'aménagement durable des 90 communes du territoire.

Depuis 2010, un suivi annuel et une évaluation des grandes orientations du SCoTAN ont été réalisés sur la base d'une série d'indicateurs.

Aux termes de l'article L. 122-13 du code de l'urbanisme, six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoTAN, le syndicat mixte procède à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Cette procédure constitue donc une obligation légale pour les élus de s'exprimer sur le maintien, la modification ou la révision du SCoTAN au regard des résultats observés ces six dernières années.

Par conséquent, au plus tard le 26 mai 2015, le syndicat mixte devra tirer les conclusions de cette analyse à partir des indicateurs de suivi.

Ces travaux ont été menés parallèlement à ceux de la révision et exécutés en grande partie par une chargée de mission recrutée par le syndicat mixte. Les résultats seront livrés début d'année 2015, pour une délibération prise par le comité syndical le 29 janvier 2015.

## II. Modalités de travail avec l'ADEUS

Depuis 2005, le syndicat mixte du SCoTAN est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), à qui il a confié la maîtrise d'œuvre de l'élaboration du SCoTAN, puis l'assistance technique à la mise en œuvre des orientations et enfin la maîtrise d'œuvre de la révision en vue de la « grenellisation » du SCoTAN.

L'intervention de l'ADEUS pour le compte du syndicat mixte du SCoTAN s'inscrit dans le cadre du « programme de travail partenarial » mis en œuvre par et pour les différents partenaires « associés » à l'ADEUS, en particulier l'État, la



Séance du jeudi 4 décembre à 18 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

**Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec  
l'ADEUS (suite)**

---

Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la communauté urbaine de Strasbourg, ou encore, en Alsace du Nord les villes de Bischwiller et de Haguenau et la communauté de communes de Bischwiller et environs.

Le programme de travail 2015 du SCoTAN présenté ci-dessus, s'inscrit dans le cadre d'un programme triennal 2013-2015 qui a permis d'établir les conventions de partenariat entre le syndicat mixte du SCoTAN et l'ADEUS pour la poursuite des missions d'assistance dans le suivi des indicateurs et dans les travaux de révision du schéma.

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le /  
Enregistré en Sous-préfecture le /

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI





## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures

*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

## DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants), le comité syndical doit, dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif (prévu le 29 janvier 2015), débattre des orientations générales du budget et des engagements pluriannuels envisagés.

Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants. Il est aussi l'occasion de faire connaître dès à présent aux collectivités membres du syndicat les bases de la contribution syndicale qui sera arrêtée lors du vote du budget primitif.

Depuis 2010, l'action syndicale s'est portée sur le suivi et la mise en œuvre des orientations du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 26 mai 2009. Le 1<sup>er</sup> février 2013, le comité syndical a engagé la révision du SCoTAN en vue de sa « Grenellisation » résultant de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II »). Parallèlement à ces travaux de révision, le syndicat mixte et l'ADEUS procèdent à l'obligation légale d'analyse des résultats de l'application du schéma.

Pour l'exercice 2015, les recettes syndicales pourraient s'élever à 292 000 €, constituées des masses suivantes :

- **Contributions syndicales** : il pourrait être envisagé de reconduire, sans augmentation ni diminution depuis 2005, le montant de la contribution syndicale qui s'élève à 1,30 €/habitant. Compte tenu des évolutions de la population de l'Alsace du Nord, ce montant représenterait une recette syndicale d'environ 203 000 € en 2015.
- **Aide à la mise en œuvre** : la région Alsace a souhaité accompagner les actions menées par les syndicats de SCoT en faveur du suivi et de la mise en œuvre des orientations définies par leur schéma. En 2015, cette aide sera à nouveau sollicitée à hauteur de 20 000 €, représentant environ 14% du montant d'actions subventionnables évalué à 140 500 € en 2015 ;
- **Aide à la révision** : l'État, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin apportent une aide à la révision du SCoTAN, pour un montant évalué à environ 50 000 € en 2015.
- **FCTVA et autres recettes attendues** : 19 000 €



Séance du jeudi 4 décembre à 18 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015 (suite)

---

Les dépenses syndicales, strictement limitées au montant des recettes prévisibles, à savoir 292 000 €, se répartiraient en quatre grands ensembles :

- **Les charges syndicales** : (fournitures et prestations, services extérieurs, autres services extérieurs, frais de personnel, divers et imprévus, investissements) à hauteur de 150 000 €
- **Les achats d'équipements** : (matériels informatiques) à hauteur de 2 000 €
- **Les frais d'études** : portant sur le suivi du SCoTAN, le bilan des 6 ans d'application et la révision en vue de la « Grenellisation », pour un total de 120 000 €
- **Les actions de suivi des indicateurs et d'accompagnement** : actions liées à la mise en œuvre des orientations du SCoTAN, pour un montant de 20 000 €

En l'absence de question ou de réaction, M. Claude STURNI clôt le débat sur les orientations du budget 2015 du syndicat mixte du SCOTAN.

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le /  
Enregistré en Sous-préfecture le /

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARREBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**Délibération n° 2014-III-03 : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT**

---

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités locales,

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

Délègue au Président pour la durée de son mandat :

1. De prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre dont le montant est inférieur à 20 000 € et qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics ;
2. Cette délégation s'étend en outre aux décisions portant sur les avenants aux marchés et accords-cadres susvisés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles et immeubles ainsi que des conventions d'occupation précaires ou temporaires, à titre gracieux ou onéreux et ce pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnisations de sinistre s'y rapportant ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre à 18 heures - *Salle de la Saline* - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Délibération n° 2014-III-03 : Délégations au Président *(suite)*

---

6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. D'intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, quelle que soit la juridiction saisie et quel que soit le degré d'instance, cette délégation intégrant notamment les constitutions de parties civiles.

Charge le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le 06/01/15  
Enregistré en Sous-préfecture le 06/01/15

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARREBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

### I. Avis sur les documents d'urbanisme locaux

Au cours de l'année 2014, le bureau syndical a exprimé, en application de la délégation que lui a consentie le comité syndical par délibération n°2014-II-07 en date du 15 mai 2014, cinq avis relatifs à des documents d'urbanisme et autres schémas régionaux :

- **Schémas régionaux allemands :**
  - Schéma régional d'aménagement du territoire du Palatinat occidental - Projet éolien : avis favorable le 6 juin 2014.
  - Schéma d'aménagement régional unique de la région du Rhin-Neckar - Schéma sectoriel de l'éolien : avis favorable le 9 octobre 2014.
- **Plan local d'urbanisme (PLU)**
  - Commune de Morsbronn-les-Bains :
    - Projet de PLU arrêté le 27 février 2014 : avis favorable le 6 juin 2014 (délibération n°2014-I-01)
  - Commune de Gundershoffen :
    - Projet de PLU arrêté le 13 mars 2014 : avis favorable le 6 juin 2014 (délibération n°2014-I-02)
  - Commune d'Obersteinbach :
    - Projet de PLU arrêté le 10 décembre 2013 : avis favorable le 6 juin 2014 (délibération n°2014-I-03)





Séance du jeudi 4 décembre à 18 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Compte rendu des décisions prises par le Bureau Syndical (suite)

---

## II. Décisions prises sur la gestion courante du syndicat mixte

Au cours de l'année 2014, le bureau syndical a exprimé, en application de la délégation que lui a consentie le comité syndical par délibération n° 2014-II-07 en date du 15 mai 2014, une décision relative à la gestion du personnel.

### ▪ Personnel :

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade : accord pour ouvrir les ratios quel que soit le grade et la filière à 100%, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale.

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le /  
Enregistré en Sous-préfecture le /

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, M<sup>me</sup> Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, René GRAD, Jean-Marie HAAS, Michel LOM, M<sup>me</sup> Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M<sup>mes</sup> Chantal MULLER, Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBARGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, M<sup>me</sup> Coralie TIJOU, MM. Claude URBAN, Étienne VOLLMAR, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. André ERBS (pouvoir à M. STURNI), Rémy GOTTRI (pouvoir à M<sup>me</sup> DOLLINGER), Raymond GRESS, M<sup>me</sup> Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), MM. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Patrice HILT, Roger ISEL (pouvoir à M. FUCHS), M<sup>mes</sup> Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M. GLIECH), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Christiane MUCKENSTURM, MM. Jean MULLER (pouvoir à M. BALL), Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Patrick SCHOTT, Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. LOM), Jean-Claude STREBLER, Laurent SUTTER, Bertrand WAHL (pouvoir à M<sup>me</sup> Chantal MULLER).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 3 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2014
3. Programme des travaux pour 2015 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
4. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015
5. Délégations au Président
6. Compte rendu des décisions prises par le bureau syndical
7. Calendrier prévisionnel pour 2015



Séance du jeudi 4 décembre 2014 à 18 heures  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR 2015

---

- **COMITÉ SYNDICAL** :
  - jeudi 29 janvier 2015 de 17h à 19h à la Saline de Soultz-sous-Forêts
  - jeudi 17 décembre 2015 de 18h à 20h à la Saline de Soultz-sous-Forêts
  
- **BUREAU SYNDICAL** :
  - jeudi 15 janvier 2015 de 15h à 16h45 au SCoTAN
  - jeudi 9 avril 2015 de 18h à 20h au SCoTAN
  - jeudi 4 juin 2015 de 18h à 20h au SCoTAN
  - jeudi 10 septembre 2015 de 18h à 20h au SCoTAN
  - jeudi 5 novembre 2015 de 18h à 20h au SCoTAN
  
- **MATINÉE DU SCoTAN** :
  - samedi 17 octobre 2015 de 9h à 12h30 au Séminaire de jeunes à Walbourg

Affiché au siège syndical le 22/12/14  
Envoyé en Sous-préfecture le /  
Enregistré en Sous-préfecture le /

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI